

01.01.2025
31.12.2025

Exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés suisses

Table des matières

1. Statistiques des assemblées générales analysées

1.1 Analyses effectuées et positions de vote

1.2 Répartition des positions de vote

1.3 Recommandations de vote d'Ethos par catégorie de résolutions

2. Résumé des positions de vote

3. Analyses par société

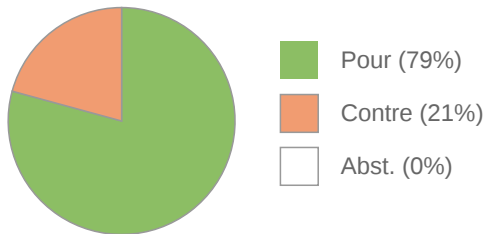
Etabli le 06.10.2025

1. Statistiques des assemblées générales analysées

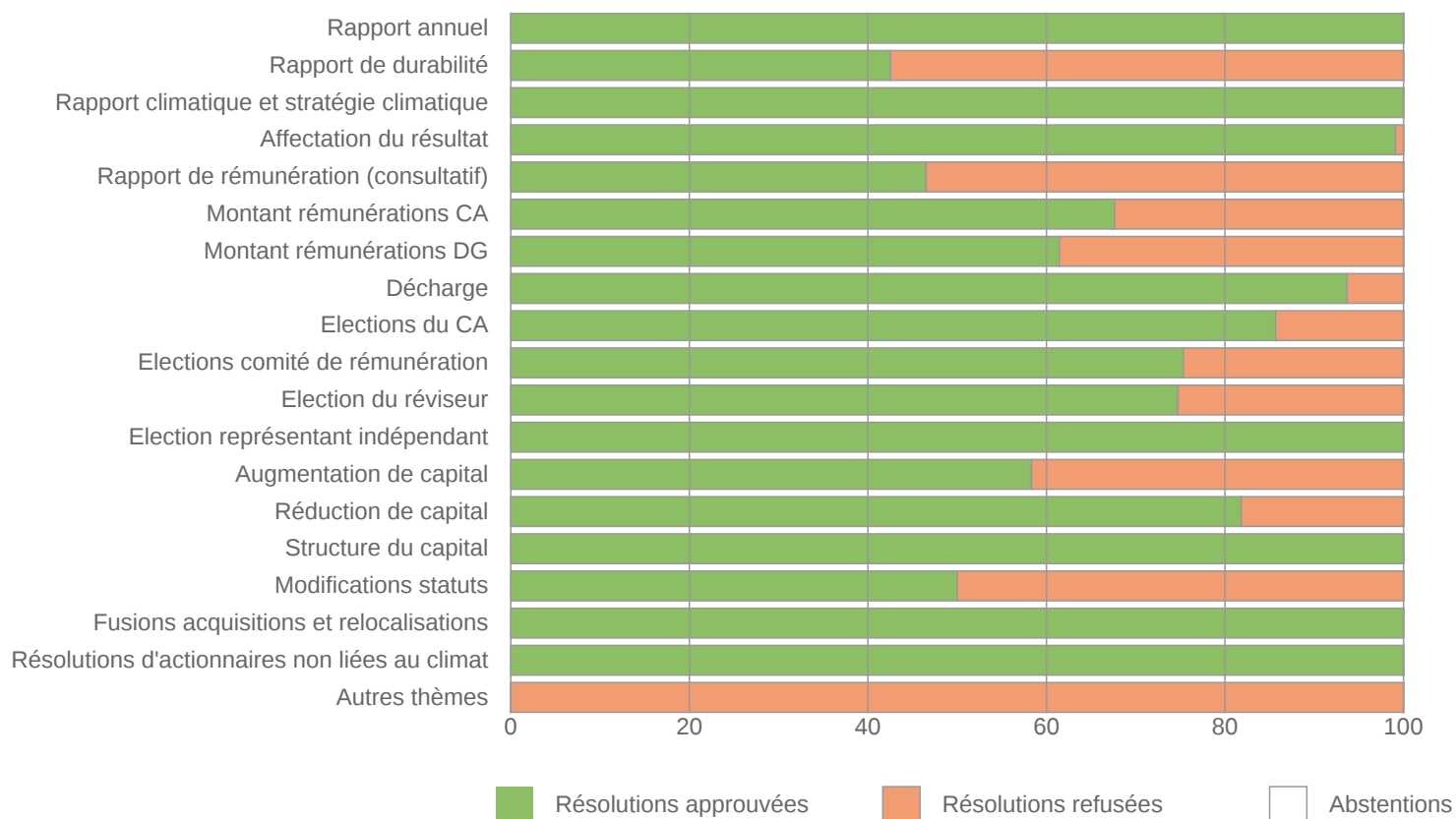
1.1 Analyses effectuées et positions de vote

	Nombre AG	Nombre de résolutions			
		Total	Pour	Contre	Abst.
Assemblées générales ordinaires	95	2055	1626	429	0
Assemblées générales extraordinaires	3	21	19	2	0
Total	98	2076	1645	431	0

1.2 Répartition des positions de vote



1.3 Recommandations de vote d'Ethos par catégorie de résolutions



	Résolutions approuvées		Résolutions refusées		Abstentions		Total
Rapport annuel	97	100 %	0	0 %	0	0 %	97
Rapport de durabilité	37	43 %	50	57 %	0	0 %	87
Rapport climatique et stratégie climatique	1	100 %	0	0 %	0	0 %	1
Affectation du résultat	110	99 %	1	1 %	0	0 %	111
Rapport de rémunération (consultatif)	40	47 %	46	53 %	0	0 %	86
Montant rémunérations CA	71	68 %	34	32 %	0	0 %	105
Montant rémunérations DG	94	61 %	59	39 %	0	0 %	153
Décharge	89	94 %	6	6 %	0	0 %	95
Elections du CA	670	86 %	112	14 %	0	0 %	782
Elections comité de rémunération	229	75 %	75	25 %	0	0 %	304
Election du réviseur	71	75 %	24	25 %	0	0 %	95
Election représentant indépendant	95	100 %	0	0 %	0	0 %	95
Augmentation de capital	14	58 %	10	42 %	0	0 %	24
Réduction de capital	9	82 %	2	18 %	0	0 %	11
Structure du capital	5	100 %	0	0 %	0	0 %	5
Modifications statuts	9	50 %	9	50 %	0	0 %	18
Fusions acquisitions et relocalisations	3	100 %	0	0 %	0	0 %	3
Résolutions d'actionnaires non liées au climat	1	100 %	0	0 %	0	0 %	1

	Résolutions approuvées		Résolutions refusées		Abstentions		Total
Autres thèmes	0	0 %	3	100 %	0	0 %	3

2. Résumé des positions de vote

Type d'assemblée générale

AGO	Assemblée générale ordinaire
AGE	Assemblée générale extraordinaire
MIX	Assemblée générale mixte

Vote

✓	Pour
◐	Partiellement pour
✗	Contre
✎	Abstention

Société	Date	Type	Rapport annuel	Rapport de durabilité	Rapport climatique et stratégie climatique	Affectation du résultat	Rapport de rémunération (consultatif)	Montant rémunérations CA	Montant rémunérations DG	Décharge	Elections du CA	Elections comité de rémunération	Election du réviseur	Election représentant indépendant	Augmentation de capital	Réduction de capital	Structure du capital	Modifications statuts	Fusions acquisitions et relocalisations	Résolutions d'actionnaires anti-ESG	Résolutions d'actionnaires liées au climat	Résolutions d'actionnaires non liées au climat	Autres thèmes
ABB	27.03.2025	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓									
Accelleron Industries	06.05.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
Adecco	17.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓									
Alcon	06.05.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✓	✗	✓	◐	✗	✓	✓									
Allreal	25.04.2025	AGO	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Also	19.03.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	◐	✗	◐	✗	✓	✓									
Arbonia	25.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✗	◐		✓	✓	✗	✓							
Aryzta	30.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	◐		✓						
Avolta	14.05.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	◐	✗	✗	✓	✗								
Bachem	30.04.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	◐	✓	✓									
Baloise Holding	25.04.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Baloise Holding	23.05.2025	AGE																		✓			
Banque Cantonale Vaudoise	08.05.2025	AGO	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓									
BB Biotech	19.03.2025	AGO	✓			✓		✗		✓	◐	◐	✓	✓									
Belimo	24.03.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Bell Food Group	08.04.2025	AGO	✓			✓	✓	✓	✓	✓	◐	✓	✓	✓									
BKW	29.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Bossard	11.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓									
Bucher Industries	16.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✓	✓	◐	◐	✗	✓									
Burckhardt Compression	05.07.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	◐	✓	✓	✓									✓
Bystronic	22.04.2025	AGO	✓	✗		✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									

Société	Date	Type	Rapport annuel	Rapport de durabilité	Rapport climatique et stratégie climatique	Affectation du résultat	Rapport de rémunération (consultatif)	Montant rémunérations CA	Montant rémunérations DG	Décharge	Elections du CA	Elections comité de rémunération	Election du réviseur	Election représentant indépendant	Augmentation de capital	Réduction de capital	Structure du capital	Modifications statuts	Fusions acquisitions et relocalisations	Résolutions d'actionnaires anti-ESG	Résolutions d'actionnaires liées au climat	Résolutions d'actionnaires non liées au climat	Autres thèmes
Cembra Money Bank	24.04.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
Clariant	01.04.2025	AGO	✓	✓		✓	✗	✗	✗	✓	🟡	✓	✓	✓									
Comet Holding	10.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓									
Dätwyler	18.03.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✗	✓	🟡	🟡	✓	✓									
DKSH	27.03.2025	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	✗	✓	🟡	✓	✓	✓									
dormakaba	21.10.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓						
Dottikon ES Holding	04.07.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✓	✓	✗	🟡	🟡	✓	✓				✗					
EFG International	21.03.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	🟡	🟡	✗	✓									
Emmi	10.04.2025	AGO	✓	✗		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Ems-Chemie	09.08.2025	AGO	✓	✗		✓		✓	✓	✓	🟡		✓	✓									
Espace Real Estate	30.04.2025	AGO	✓			✓		✓	✓	✓	🟡	🟡	✓	✓									
Flughafen Zürich	14.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Forbo	04.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✓	✓	🟡	🟡	✓	✓									
Fundamenta Real Estate	09.04.2025	AGO	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Galderma Group	23.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✓	✗	✓	🟡	🟡	✓	✓									
Galenica	10.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Geberit	16.04.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓									
Georg Fischer	16.04.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Gurit	15.04.2025	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓									
Helvetia	25.04.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓									
Helvetia	23.05.2025	AGE						✓			✓	✓			✓		🟡	✓					
Holcim	14.05.2025	AGO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	🟡	✓	✗	✓		✓				✓			
Huber+Suhner	02.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✓	✓	🟡	🟡	✓	✓									
Inficon	08.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✓	✓	✓	🟡	🟡	✓	✓			✓						
Interroll	06.06.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	🟡	✓	✓	✓				🟡					
Julius Bär	10.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	🟡	✗	✓	✓	✓	✓									
Kardex	24.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✓	✓	🟡	🟡	✓	✓									
Komax	16.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓				✗					
Kühne + Nagel	07.05.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	🟡	🟡	✓	✓									✗

Société	Date	Type	Rapport annuel	Rapport de durabilité	Rapport climatique et stratégie climatique	Affectation du résultat	Rapport de rémunération (consultatif)	Montant rémunérations CA	Montant rémunérations DG	Décharge	Elections du CA	Elections comité de rémunération	Election du réviseur	Election représentant indépendant	Augmentation de capital	Réduction de capital	Structure du capital	Modifications statuts	Fusions acquisitions et relocalisations	Résolutions d'actionnaires anti-ESG	Résolutions d'actionnaires liées au climat	Résolutions d'actionnaires non liées au climat	Autres thèmes
Kuros Biosciences	15.04.2025	AGO	✓			✓	✗	✗	●	✓	●	●	✗	✓	✗								✗
Landis+Gyr Group	25.06.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗								
Lem	26.06.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✓	✓	✓	●	●	✗	✓									
Lindt & Sprüngli	16.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	●	✓	✗	✓			✓						
Logitech	09.09.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✓	✗	✓	●	✓	✓	✓	✓								
Lonza	09.05.2025	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	●	✓	✓	✓	✗	✓									
Medacta Group	07.05.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	●	●	✓	●	●	✓	✓									
Mobimo	31.03.2025	AGO	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Nestlé	16.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✓	✗	✗	●	✓	✓	✓			✓						
Novartis	07.03.2025	AGO	✓	✓		✓	✗	✗	✗	✓	●	✓	✓	✓		✓							✗
OC Oerlikon Corporation	01.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	●	●	✓	✓									
Partners Group	21.05.2025	AGO	✓	✓		✓	✗	✗	●	✓	●	✗	✓	✓									
PolyPeptide Group	09.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	●	●	✓	✓	✗								
PSP Swiss Property	03.04.2025	AGO	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
R&S Group Holding	14.05.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	●	✓	✓	✓	✗	✓				✗					
Richemont	10.09.2025	AGO	✓	✗		✓		✗	✗	✓	●	●	✓	✓									
Roche	25.03.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	✓	●	✗	✓									
Sandoz Group	15.04.2025	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	●		✓	✓					
Schindler	25.03.2025	AGO	✓	✓		✓		✗	✗	✓	●	●	✓	✓									
Schweiter Technologies	09.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✓	✓	●	●	✓	✓									
Sensirion Holding	12.05.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✓	✓	●	●	✗	✓									
SFS Group	30.04.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	●	●	✗	✓									
SGS	26.03.2025	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	●	✓	●	●	✓	✓	✓			✗					
Siegfried	10.04.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✓	●	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓						
SIG Group	08.04.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✗	✓	●	●	✓	✓									
Sika	25.03.2025	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✗	✓	●	✓	✓	✓				✗					
SKAN Group	07.05.2025	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✗	✓	●	●	✓	✓									
SoftwareOne Holding	11.04.2025	AGE									●				✓								
SoftwareOne Holding	16.05.2025	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	✓	●	✓	✓									

Société	Date	Type	Rapport annuel	Rapport de durabilité	Rapport climatique et stratégie climatique	Affectation du résultat	Rapport de rémunération (consultatif)	Montant rémunérations CA	Montant rémunérations DG	Décharge	Elections du CA	Elections comité de rémunération	Election du réviseur	Election représentant indépendant	Augmentation de capital	Réduction de capital	Structure du capital	Modifications statuts	Fusions acquisitions et relocalisations	Résolutions d'actionnaires anti-ESG	Résolutions d'actionnaires liées au climat	Résolutions d'actionnaires non liées au climat	Autres thèmes
Sonova	10.06.2025	AGO	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	●	✓	✓	✓	✓									
St.Galler Kantonalbank	30.04.2025	AGO	✓	✓	✓		✓	✓	✓	●			✗	✓									
Straumann	10.04.2025	AGO	✓	✓	✓	✗	✓	●	✓	●	●	✓	✓	✓									
Sulzer	23.04.2025	AGO	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✓	●	✓	✓	✓	✓									
Swatch Group	21.05.2025	AGO	✓	✓	✓		●	●	✗	●	●	✗	✓									✓	
Swiss Life	14.05.2025	AGO	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	●	✓	✗	✓		✓								
Swiss Prime Site	13.03.2025	AGO	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Swiss Re	11.04.2025	AGO	✓	✓	✓	✓	✗	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
Swisscom	26.03.2025	AGO	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Swissquote	08.05.2025	AGO	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	●	✓	✓	✓	✓	✓								
Tecan	10.04.2025	AGO	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗	✓	✓										
Temenos	13.05.2025	AGO	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓	✓	●	✗	✓	✗	✓	✓		✓					
UBS	10.04.2025	AGO	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓		✗							
Valiant	14.05.2025	AGO	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✗					
VAT Group	29.04.2025	AGO	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Vontobel	02.04.2025	AGO	✓	✗	✓	✗	✗	●	✓	✓	●	✗	✓					✗					
VZ Holding	09.04.2025	AGO	✓	✗	✓		✓	✓	✓	●	✓	✓	✓	✓									
Ypsomed	02.07.2025	AGO	✓	✗	✓	✗	●	●	✓	●	✓	✓	✓	✓	✓								
Zurich Insurance Group	09.04.2025	AGO	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	●	●	✓	✓										

3. Analyses par société

ABB

Assemblée générale ordinaire du 27.03.2025

Vote exécuté le 13.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 93 %
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 94 %

Accelleron Industries

Assemblée générale ordinaire du 06.05.2025

Vote exécuté le 23.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 91 %

Adecco

Assemblée générale ordinaire du 17.04.2025

Vote exécuté le 02.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 62 %
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 89 %
4.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 89 %
4.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 86 %

Alcon

Assemblée générale ordinaire du 06.05.2025

Vote exécuté le 24.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.	✓ 91 %
5.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 87 %
5.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 91 %
6.4	Réélection de M. David J. Endicott	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO).	✓ 93 %
7.1	Réélection de M. Thomas H. Glanzmann au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 93 %
7.2	Réélection de M. Scott Maw au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 94 %
7.3	Réélection de Mme Karen May au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 91 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
7.4	Réélection de Mme Ines Pöschel au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 93 %

Allreal

Assemblée générale ordinaire du 25.04.2025

Vote exécuté le 11.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Also

Assemblée générale ordinaire du 19.03.2025

Vote exécuté le 04.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 95 %
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos. Les administrateurs non exécutifs reçoivent des honoraires de conseil de manière régulière et dont les montants sont trop élevés.	✓ 76 %
4	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Des éléments essentiels d'une bonne gouvernance ne sont pas respectés et constituent un important risque pour la société et ses actionnaires.	✓ 94 %
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables. La hausse proposée par rapport à l'année précédente est excessive et non justifiée. Les administrateurs non exécutifs reçoivent des honoraires de conseil de manière régulière.	✓ 78 %
5.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. Le comité de rémunération ou le conseil d'administration disposent de trop de pouvoir discrétionnaire en matière d'attributions et d'administration du plan.	✓ 75 %
6.1.a	Réélection de Prof. Peter Athanas	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il préside le comité de nomination et la composition du conseil est insatisfaisante.	✓ 84 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.1.c	Réélection de M. Frank Tanski	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important et durée de mandat de 14 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (33.3%). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 91 %
6.1.f	Réélection de Prof. Gustavo Möller-Hergt	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important et ancien CEO) et l'indépendance du conseil est insuffisante (33.3%). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 94 %
6.2	Réélection de Prof. Gustavo Möller-Hergt en tant que président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Möller-Hergt au sein du conseil d'administration, son élection en tant que président ne peut pas être approuvée.	✓ 93 %
6.3.a	Réélection de Prof. Peter Athanas au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Prof. Athanas au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 77 %
6.3.b	Réélection de M. Walter P.J. Droege au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.	✓ 79 %
6.3.c	Réélection de M. Frank Tanski au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Tanski au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 79 %

Arbonia

Assemblée générale ordinaire du 25.04.2025

Vote exécuté le 14.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux sur les enjeux matériels.	✓ 93 %
3	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Des éléments essentiels d'une bonne gouvernance ne sont pas respectés et constituent un important risque pour la société et ses actionnaires.	✓ 94 %
5.1.1	Réélection de M. Alexander von Witzleben en tant que membre et président du conseil d'administration, ainsi que membre du comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (ancien membre de la direction) et l'indépendance du conseil est insuffisante (40.0%).	✓ 76 %
5.1.2	Réélection de M. Peter Barandun en tant que membre du conseil d'administration et membre du comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il préside le comité de nomination et le conseil comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.	✓ 78 %
7	Ajustement de la marge de fluctuation du capital	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'autorisation permet une réduction du capital de plus de 5% du capital sans justification adéquate.	✓ 91 %
8.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 72 %
8.2	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président exécutif du conseil (qui ne fait pas partie de la direction générale) est excessive.	✓ 88 %
8.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 73 %

Aryzta

Assemblée générale ordinaire du 30.04.2025

Vote exécuté le 22.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Le rapport ne couvre pas tous les enjeux matériels. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux sur les enjeux matériels.	✓ 89 %
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 83 %
6.3	Ajustement de la marge de fluctuation du capital	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'autorisation permet une réduction du capital de plus de 5% du capital sans justification adéquate.	✓ 87 %

Avolta

Assemblée générale ordinaire du 14.05.2025

Vote exécuté le 02.05.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. Le rapport ne couvre pas tous les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La société est sujette à de graves controverses qui ne sont pas traitées dans le rapport de durabilité.	✓ 96 %
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 89 %
4	Modification de la marge de fluctuation du capital	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'autorisation permet une augmentation de capital de plus de 20% du capital déjà émis L'autorisation permet une réduction du capital de plus de 5% du capital sans justification adéquate.	✓ 97 %
5.1.1	Réélection de M. Juan Carlos Torres Carretero en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 22 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Il a 76 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 94 %
5.2.4	Réélection de M. Enrico Laghi	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il ne présente pas toutes les garanties d'une activité et attitude irréprochables.	✓ 96 %
5.2.6	Réélection de M. Joaquín Moya-Angeler Cabrera	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a 76 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 95 %
5.2.7	Réélection de M. Ranjan Sen	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 98 %
5.3.2	Election de Mme Jeanne P. Jackson	POUR	CONTRE	● CONTRE	Première élection au conseil. Mme Jackson a 74 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 98 %
6.1	Réélection de M. Enrico Laghi au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Laghi au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée. Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.	✓ 97 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.2	Réélection de M. Luis Maroto Camino au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.	✓ 93 %
6.3	Réélection de M. Joaquín Moya-Angeler Cabrera au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.	✓ 96 %
6.4	Réélection de Mme Eugenia M. Ulasewicz au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.	✓ 97 %
7	Réélection de Deloitte en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	Durant l'année sous revue, les honoraires payés à la société de révision pour des services autres que la révision dépassent ceux liés à la révision. Durant les 3 dernières années, le total des honoraires pour des services autres que la révision dépasse 50% du total des honoraires payés pour la révision des comptes.	✓ 97 %
9.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 96 %
9.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 96 %

Bachem

Assemblée générale ordinaire du 30.04.2025

Vote exécuté le 22.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.1	Réélection de Dr. Kuno Sommer au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 13 ans) et le comité ne comprend pas au moins 50% de membres indépendants.	✓ 89 %
6.3	Réélection de Dr. Alex Fässler au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (diverses raisons) et le comité ne comprend pas au moins 50% de membres indépendants.	✓ 90 %

Baloise Holding

Assemblée générale extraordinaire du 23.05.2025

Vote exécuté le 09.05.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Baloise Holding

Assemblée générale ordinaire du 25.04.2025

Vote exécuté le 09.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.1.9	Election de M. Robert Schuchna	RETIRÉE	POUR	● POUR	Le POINT 4.1.9 n'a pas été soumis au vote des actionnaires, car la société a annoncé le jour de l'AG que M. Schuchna ne se présenterait pas à élection.	

Banque Cantonale Vaudoise

Assemblée générale ordinaire du 08.05.2025

Vote exécuté le 25.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

BB Biotech

Assemblée générale ordinaire du 19.03.2025

Vote exécuté le 04.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.2	Réélection de Dr. Clive A. Meanwell	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 21 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 85 %
5.1	Réélection de Dr. Clive A. Meanwell au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Meanwell au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 84 %
6	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 83 %

Belimo

Assemblée générale ordinaire du 24.03.2025

Vote exécuté le 12.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Bell Food Group

Assemblée générale ordinaire du 08.04.2025

Vote exécuté le 24.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.1	Réélection de Dr. Philipp Dautzenberg	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important) et l'indépendance du conseil est insuffisante (16.7%). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 99 %
5.4	Réélection de M. Werner Marti	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 16 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (16.7%).	✓ 98 %
5.6	Réélection de M. Joos Sutter	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important) et l'indépendance du conseil est insuffisante (16.7%). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil. Le conseil ne dispose pas d'un comité de nomination et la composition du conseil est insatisfaisante. Le conseil ne dispose pas d'un comité de nomination et comporte moins de 20% de femmes sans justification adéquate.	✓ 99 %
5.7	Réélection de M. Joos Sutter en tant que président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Sutter au sein du conseil d'administration, son élection en tant que président ne peut pas être approuvée.	✓ 99 %

BKW

Assemblée générale ordinaire du 29.04.2025

Vote exécuté le 17.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.c	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 97 %

Bossard

Assemblée générale ordinaire du 11.04.2025

Vote exécuté le 28.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.	✓ 95 %
4.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 96 %
6	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 39 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 89 %

Bucher Industries

Assemblée générale ordinaire du 16.04.2025

Vote exécuté le 02.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.b	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 91 %
4.1.e	Réélection de M. Stefan Scheiber	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 85 %
4.3.b	Réélection de M. Stefan Scheiber au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Scheiber au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 83 %
4.5	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 41 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 89 %

Burckhardt Compression

Assemblée générale ordinaire du 05.07.2025

Vote exécuté le 24.06.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.1.3	Réélection de M. David Dean	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 91 %

Bystronic

Assemblée générale ordinaire du 22.04.2025

Vote exécuté le 09.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 97 %
3	Décision sur l'emploi du bénéfice et sur le dividende	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'utilisation proposée du résultat semble inappropriée, compte tenu des intérêts à long terme de l'entreprise et de ses parties prenantes.	✓ 97 %
8.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.	✓ 92 %

Cembra Money Bank

Assemblée générale ordinaire du 24.04.2025

Vote exécuté le 11.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Clariant

Assemblée générale ordinaire du 01.04.2025

Vote exécuté le 17.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 86 %
4.1.6	Réélection de M. Geoffery Merszei	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important) et l'indépendance du conseil est insuffisante (45.5%). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 86 %
4.1.8	Réélection de M. Peter Steiner	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 81 %
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 90 %
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 92 %

Comet Holding

Assemblée générale ordinaire du 10.04.2025

Vote exécuté le 28.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 85 %
8	Réélection de Ernst & Young en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 26 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 74 %

Dätwyler

Assemblée générale ordinaire du 18.03.2025

Vote exécuté le 04.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.1.2	Renommer M. Dirk Lambrecht comme représentant des actionnaires au porteur	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (ancien membre de la direction) et l'indépendance du conseil est insuffisante (33.3%).	✓ 96 %
4.3	Réélection de Dr. Hanspeter Fässler	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 21 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 94 %
4.8.2	Réélection de M. Dirk Lambrecht	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (ancien membre de la direction) et l'indépendance du conseil est insuffisante (33.3%).	✓ 98 %
5.1	Réélection de Dr. Hanspeter Fässler au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Fässler au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 94 %
8.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 99 %

DKSH

Assemblée générale ordinaire du 27.03.2025

Vote exécuté le 13.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 91 %
5.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 82 %
6.1.5	Réélection de M. Andreas W. Keller	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a 80 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 94 %

dormakaba

Assemblée générale ordinaire du 21.10.2025

Vote exécuté le 29.09.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Dottikon ES Holding

Assemblée générale ordinaire du 04.07.2025

Vote exécuté le 23.06.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 99 %
3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.	✓ 96 %
4	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Des éléments essentiels d'une bonne gouvernance ne sont pas respectés et constituent un important risque pour la société et ses actionnaires.	✓ 99 %
6	Modification des statuts: rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La modification a une incidence négative sur les droits ou les intérêts de tous ou d'une partie des actionnaires. Les membres non exécutifs du conseil peuvent recevoir une rémunération autre qu'un montant fixe payé en espèces ou en actions.	✓ 99 %
7.1	Réélection de Dr. Markus Blocher	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est également CEO et le cumul des fonctions est permanent. Le conseil ne dispose pas d'un comité de nomination et comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.	✓ 97 %
8.1	Réélection de Dr. Markus Blocher au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Blocher au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 96 %
8.4	Election de Dr. Urs Brändli au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (ancien membre de la direction) et le comité inclut tous les administrateurs.	✓ 96 %

EFG International

Assemblée générale ordinaire du 21.03.2025

Vote exécuté le 10.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 88 %
3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport ne couvre pas tous les enjeux matériels. Le rapport ne couvre pas tous les enjeux matériels. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 98 %
6.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 98 %
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération fixe est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 89 %
6.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable à court terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Les attributions passées ne permettent pas de confirmer le lien entre rémunération et performance.	✓ 88 %
7.1.1	Réélection de M. Emmanuel L. Bussetil	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 20 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 94 %
7.2.4	Election de Mme Luisa Delgado	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 99 %
8.1	Réélection de M. Emmanuel L. Bussetil au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Bussetil au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée. Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Bussetil au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 87 %
8.3	Réélection de M. Boris F. J. Collardi au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important) et le comité ne comprend pas au moins 50% de membres indépendants.	✓ 88 %
8.4	Réélection de M. Roberto Isolani au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important) et le comité ne comprend pas au moins 50% de membres indépendants.	✓ 88 %
10	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 20 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 97 %

Emmi

Assemblée générale ordinaire du 10.04.2025

Vote exécuté le 31.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. Le rapport ne couvre pas tous les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.	✓ 95 %

Ems-Chemie

Assemblée générale ordinaire du 09.08.2025

Vote exécuté le 23.07.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
3.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. Le rapport ne couvre pas tous les enjeux matériels. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 98 %
6.1.1	Réélection de M. Bernhard Merki en tant que président du conseil d'administration et membre du comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le conseil ne dispose pas d'un comité de nomination et comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.	✓ 95 %
6.1.2	Réélection de Mme Magdalena Martullo-Blocher	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO).	✓ 99 %

Espace Real Estate

Assemblée générale ordinaire du 30.04.2025

Vote exécuté le 16.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.1	Réélection de Dr. Andreas Hauswirth en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 19 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Le conseil ne dispose pas d'un comité de nomination et la composition du conseil est insatisfaisante.	✓ 97 %
5.1	Réélection de Dr. Andreas Hauswirth au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Hauswirth au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 97 %
5.4	Réélection de M. Stephan A. Müller au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important) et le comité inclut tous les administrateurs.	✓ 97 %

Flughafen Zürich

Assemblée générale ordinaire du 14.04.2025

Vote exécuté le 01.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. Il existe une détérioration des indicateurs clés sur les enjeux matériels sur une période de 3 ans. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.	✓ 86 %

Forbo

Assemblée générale ordinaire du 04.04.2025

Vote exécuté le 20.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 89 %
4.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 57 %
4.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 84 %
5.6	Réélection de M. Vincent Studer	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 16 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 72 %
6.1	Réélection de Mme Claudia Coninx-Kaczynski au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.	✓ 62 %
6.3	Réélection de M. Michael Pieper au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.	✓ 74 %

Fundamenta Real Estate

Assemblée générale ordinaire du 09.04.2025

Vote exécuté le 27.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Galderma Group

Assemblée générale ordinaire du 23.04.2025

Vote exécuté le 07.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.	✓ 96 %
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 77 %
4.1.7	Réélection de Mme Sherilyn McCoy	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce un nombre excessif de mandats. Le taux de participation de Mme McCoy aux séances du conseil est insuffisant, sans explication satisfaisante.	✓ 89 %
4.1.8	Réélection de Dr. Flemming Ornskov	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO).	✓ 93 %
4.3.1	Réélection de Mme Karen Ling au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant. Elle a fait partie du comité de rémunération par le passé, lorsque le comité a pris des décisions fondamentalement contraires à la bonne pratique.	✓ 96 %
4.3.2	Réélection de M. Thomas Ebeling au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant. Il a fait partie du comité de rémunération par le passé, lorsque le comité a pris des décisions fondamentalement contraires à la bonne pratique.	✓ 93 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 83 %

Galenica

Assemblée générale ordinaire du 10.04.2025

Vote exécuté le 25.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.	✓ 85 %

Geberit

Assemblée générale ordinaire du 16.04.2025

Vote exécuté le 01.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
8.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.	✓ 91 %

Georg Fischer

Assemblée générale ordinaire du 16.04.2025

Vote exécuté le 31.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Gurit

Assemblée générale ordinaire du 15.04.2025

Vote exécuté le 02.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.5	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 31 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 87 %
6	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.	✓ 98 %

Helvetia

Assemblée générale extraordinaire du 23.05.2025

Vote exécuté le 08.05.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.3	Modification des statuts: seuil pour les résolutions des actionnaires	POUR	CONTRE	● CONTRE	La modification a une incidence négative sur les droits des actionnaires.	✓ 94 %

Helvetia

Assemblée générale ordinaire du 25.04.2025

Vote exécuté le 08.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
7	Réélection de KPMG en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 20 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 92 %

Holcim

Assemblée générale ordinaire du 14.05.2025

Vote exécuté le 30.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 92 %
5.1.1	Réélection de M. Kim Fausing en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 95 %
5.5.1	Réélection de Ernst & Young en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La décomposition des services effectués par la société de révision est insuffisante pour permettre une évaluation de son indépendance.	✓ 96 %
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 93 %

Huber+Suhner

Assemblée générale ordinaire du 02.04.2025

Vote exécuté le 19.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 94 %
5.2	Réélection de Dr. Beat Kälin	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 16 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 89 %
6.3	Réélection de Dr. Beat Kälin au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. sc. techn. Kälin au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 83 %

Inficon

Assemblée générale ordinaire du 08.04.2025

Vote exécuté le 26.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.	✓ 92 %
5.3	Réélection de M. Beat M. Siegrist	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 15 ans, détient des actions d'une valeur de marché d'environ 15 millions) et l'indépendance du conseil est insuffisante (20.0%). Il préside le comité de nomination, n'est pas indépendant et l'indépendance du comité est insuffisante. Il préside le comité de nomination et le conseil comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.	✓ 68 %
5.5	Réélection de M. Lukas Winkler	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (ancien membre de la direction) et l'indépendance du conseil est insuffisante (20.0%).	✓ 77 %
6.1	Réélection de M. Beat M. Siegrist au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Siegrist au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 64 %
6.3	Réélection de M. Lukas Winkler au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Winkler au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 74 %
9	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le rapport de rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 93 %

Interroll

Assemblée générale ordinaire du 06.06.2025

Vote exécuté le 23.05.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 89 %
4.3	Modification des statuts: modifications supplémentaires	POUR	CONTRE	● CONTRE	Plusieurs modifications statutaires sont présentées au vote de manière groupée et les modifications avec une incidence négative sont prépondérantes.	✓ 92 %
5.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 58 %
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 91 %
5.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 91 %
6.3	Réélection de M. Ingo Specht	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce des fonctions opérationnelles de façon permanente.	✓ 72 %

Julius Bär

Assemblée générale ordinaire du 10.04.2025

Vote exécuté le 27.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 87 %
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.	✓ 94 %
3	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La situation financière de la société s'est fortement détériorée en raison d'importantes corrections de valeur.	✓ 94 %
4.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables. La hausse proposée par rapport à l'année précédente est excessive et non justifiée.	✓ 92 %
4.2.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 90 %

Kardex

Assemblée générale ordinaire du 24.04.2025

Vote exécuté le 08.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 89 %
4.1.2	Réélection de M. Eugen Elmiger	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 91 %
4.3.2	Réélection de M. Eugen Elmiger au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Elmiger au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 88 %

Komax

Assemblée générale ordinaire du 16.04.2025

Vote exécuté le 03.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.	✓ 83 %
5.6	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 31 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 88 %
7	Modification des statuts concernant les rémunérations	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos. La réserve pour les nouveaux membres de la direction est excessive.	✓ 91 %

Kühne + Nagel

Assemblée générale ordinaire du 07.05.2025

Vote exécuté le 23.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.1.a	Réélection de Mme Anne-Catherine Berner	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 98 %
4.1.d	Réélection de M. Karl Gernandt	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 17 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important, durée de mandat de 17 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (44.4%). Il préside le comité de nomination, n'est pas indépendant et l'indépendance du comité est insuffisante.	✓ 89 %
4.1.e	Réélection de M. Klaus-Michael Kühne	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 50 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Il a 88 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 97 %
4.1.g	Réélection de Mme Hauke Stars	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 93 %
4.1.i	Réélection de Dr. Jörg Wolle	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats. Il préside le conseil d'administration qui comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.	✓ 94 %
4.2	Réélection de Dr. Jörg Wolle en tant que président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Wolle au sein du conseil d'administration, son élection en tant que président ne peut pas être approuvée.	✓ 93 %
4.3.a	Réélection de M. Karl Gernandt au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Gernandt au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée. Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 83 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.3.c	Réélection de Mme Hauke Stars au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Mme Stars au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée. Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 92 %
5	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société renonce aux engagements pris dans le passé en matière de stratégie de durabilité sans justification adéquate. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.	✓ 98 %
6	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 82 %
7.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 97 %
7.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 81 %

Kuros Biosciences

Assemblée générale ordinaire du 15.04.2025

Vote exécuté le 02.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓
5.c	Réélection de M. Chris Fair	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est simultanément membre de la direction générale (CEO) de façon permanente.	✓
5.d	Réélection de Prof. Dr. Joost de Bruijn	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est simultanément membre de la direction générale (President of Innovation & Strategy) de façon permanente.	✓
5.e	Réélection de M. Oliver Walker	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il préside le comité de nomination et le conseil comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.	✓
6	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 23 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓
7.a	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓
7.c	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable à court terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Les attributions passées ne permettent pas de confirmer le lien entre rémunération et performance.	✓
7.d	Vote contraignant prospectif sur les actions et options de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	✓
8.c	Réélection de M. Oliver Walker au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Walker au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓
10.a	Augmentation du capital conditionnel réservé aux employés	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure du plan de participation dont le financement doit être assuré par l'émission d'actions n'est pas conforme aux lignes directrices d'Ethos.	✓
10.b	Approbation du plan d'achat d'options et d'actions pour les employés	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓

Landis+Gyr Group

Assemblée générale ordinaire du 25.06.2025

Vote exécuté le 12.06.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6	Prolongation de la marge de fluctuation de capital	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'autorisation permet une réduction du capital de plus de 5% du capital sans justification adéquate.	✓ 94 %

Lem

Assemblée générale ordinaire du 26.06.2025

Vote exécuté le 13.06.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.	✓ 76 %
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. Le rapport ne couvre pas tous les enjeux matériels. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 94 %
6.1	Réélection de Dr. Ilan Cohen	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 15 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (33.3%).	✓ 94 %
6.3	Réélection de M. Andreas Hürlimann en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 14 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (33.3%).	✓ 92 %
6.4	Réélection de M. Ulrich Looser	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il préside le comité de nomination et le renouvellement et la composition du conseil sont insatisfaisants. Il préside le comité de nomination et le conseil comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.	✓ 84 %
7.1	Réélection de M. Andreas Hürlimann au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Hürlimann au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 83 %
7.2	Réélection de M. Ulrich Looser au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Looser au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 78 %
9	Réélection de Ernst & Young en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 20 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 93 %

Lindt & Sprüngli

Assemblée générale ordinaire du 16.04.2025

Vote exécuté le 01.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 86 %
3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 93 %
7.1.1	Réélection de M. Ernst Tanner en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 32 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Il a 79 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 32 ans, diverses raisons) et l'indépendance du conseil est insuffisante (42.9%).	✓ 76 %
7.1.4	Réélection de Mme Elisabeth Gürtler	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle siège au conseil d'administration depuis 16 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Elle a 75 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Elle représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 86 %
7.4	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 23 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 90 %
8.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 92 %
8.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 92 %

Logitech

Assemblée générale ordinaire du 09.09.2025

Vote exécuté le 20.08.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur la rémunération des membres des organes dirigeants	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 79 %
3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération suisse	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 79 %
4	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux sur les enjeux matériels. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.	✓ 86 %
8.C	Réélection de Mme Johanna W. (Hanneke) Faber	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle est simultanément membre de la direction générale de façon permanente.	✓ 89 %
12	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 80 %

Lonza

Assemblée générale ordinaire du 09.05.2025

Vote exécuté le 25.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 88 %
7	Réélection de Deloitte en tant qu'organe de révision pour 2026	POUR	CONTRE	● CONTRE	La décomposition des services effectués par la société de révision est insuffisante pour permettre une évaluation de son indépendance.	✓ 94 %
10.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe et variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 91 %

Medacta Group

Assemblée générale ordinaire du 07.05.2025

Vote exécuté le 25.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 98 %
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 96 %
4.1	Réélection de M. Alberto Siccardi	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a 81 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Le conseil ne dispose pas d'un comité de nomination et le renouvellement et la composition du conseil sont insatisfaisants.	✓ 95 %
4.2	Réélection de Mme Maria Luisa Siccardi Tonolli	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a un conflit d'intérêt majeur incompatible avec son rôle de membre du conseil d'administration.	✓ 90 %
5	Réélection de M. Alberto Siccardi en tant que président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Siccardi au sein du conseil d'administration, son élection en tant que président ne peut pas être approuvée.	✓ 92 %
6.1	Réélection de Dr. Philippe A. Weber au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (consultant de la société) et le comité ne comprend pas au moins 50% de membres indépendants.	✓ 95 %
9.1.b	Vote contraignant prospectif sur les honoraires de consulting du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Les administrateurs non exécutifs reçoivent des honoraires de conseil de manière régulière.	✓ 82 %
9.2.b	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable à court terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables.	✓ 99 %

Mobimo

Assemblée générale ordinaire du 31.03.2025

Vote exécuté le 13.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Nestlé

Assemblée générale ordinaire du 16.04.2025

Vote exécuté le 01.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 74 %
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux sur les enjeux matériels. La société a renoncé aux engagements pris dans le passé en matière de stratégie de durabilité sans justification adéquate. La société est sujette à de graves controverses qui ne sont pas traitées dans le rapport de durabilité.	✓ 90 %
2	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La société est visée par une enquête.	✓ 92 %
4.2	Election de M. Laurent Freixe	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO).	✓ 91 %
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 85 %

Novartis

Assemblée générale ordinaire du 07.03.2025

Vote exécuté le 21.02.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6	Vote consultatif sur les assemblées générales virtuelles	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'approbation du vote consultatif permettrait la tenue d'assemblées générales uniquement virtuelles sans justification adéquate.	✓ 84 %
7.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 92 %
7.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 90 %
7.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 87 %
8.2	Réélection de Dr. Nancy C. Andrews	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 93 %
8.3	Réélection de M. Ton Büchner	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 84 %

OC Oerlikon Corporation

Assemblée générale ordinaire du 01.04.2025

Vote exécuté le 19.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.	✓ 97 %
5.1.1	Réélection de Prof. Dr. Michael Süss en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est également CEO et le cumul des fonctions est permanent.	✓ 88 %
5.1.4	Réélection de Mme Inka Koljonen	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 94 %
6.1.1	Réélection de M. Paul Adams au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale. Il a fait partie du comité de rémunération par le passé, lorsque le comité a pris des décisions fondamentalement contraires à la bonne pratique.	✓ 86 %
6.1.2	Réélection de Mme Inka Koljonen au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Mme Koljonen au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 90 %
6.1.3	Réélection de M. Alexey V. Moskov au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale. Il a fait partie du comité de rémunération par le passé, lorsque le comité a pris des décisions fondamentalement contraires à la bonne pratique.	✓ 81 %
9	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 77 %
10	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 94 %
11	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération fixe est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 94 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
12	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 91 %
13	Vote contraignant rétrospectif sur le Management Retention Plan (MRP) de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 93 %

Partners Group

Assemblée générale ordinaire du 21.05.2025

Vote exécuté le 06.05.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 87 %
5.1	Vote contraignant sur la rémunération fixe du conseil d'administration pour le mandat 2025/2026	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 95 %
5.2	Vote contraignant sur la rémunération à long terme attribuée au conseil d'administration pendant le mandat 2024/2025	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.	✓ 88 %
5.3	Vote contraignant sur les autres rémunérations du conseil d'administration pour le mandat 2024/2025	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération des membres exécutifs du conseil (qui ne font pas partie de la direction générale) est excessive.	✓ 88 %
5.4	Vote contraignant sur la rémunération de base de la direction générale pour 2026	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération fixe est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 91 %
5.5	Vote contraignant sur la rémunération à long terme attribuée à la direction générale en 2024	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.	✓ 85 %
6.1.1	Réélection de M. Steffen Meister en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs par rapport à la pratique suisse.	✓ 83 %
6.2.1	Réélection de Mme Flora Zhao au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 81 %
6.2.2	Réélection de Mme Anne Lester au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 92 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.2.3	Réélection de Mme Gaëlle Olivier au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 90 %

PolyPeptide Group

Assemblée générale ordinaire du 09.04.2025

Vote exécuté le 27.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.1	Création d'une marge de fluctuation du capital	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'autorisation permet une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription de plus de 10% du capital déjà émis	✓ 87 %
1.2	Création d'un capital conditionnel réservé pour la conversion d'obligations convertibles	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'autorisation d'augmenter le capital, à but général de financement sans droit préférentiel de souscription, dépasse 10% du capital déjà émis. En cas d'approbation de la demande, l'ensemble des autorisations d'émettre du capital à but général de financement sans droit préférentiel de souscription dépasserait 20% du capital émis.	✓ 87 %
2.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 96 %
2.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.	✓ 98 %
5.1.3	Réélection de Mme Jane Salik	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle siège au conseil d'administration depuis 22 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 96 %
5.1.5	Réélection de Dr. Philippe Weber	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (consultant de la société) et l'indépendance du conseil est insuffisante (16.7%). Il préside le comité de nomination et la composition du conseil est insatisfaisante.	✓ 95 %
5.4.1	Réélection de Dr. Philippe A. Weber au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Weber au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 91 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 97 %
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.	✓ 96 %

PSP Swiss Property

Assemblée générale ordinaire du 03.04.2025

Vote exécuté le 18.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

R&S Group Holding

Assemblée générale ordinaire du 14.05.2025

Vote exécuté le 02.05.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux sur les enjeux matériels. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.	✓ 84 %
6.4	Réélection de Deloitte en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	Durant l'année sous revue, les honoraires payés à la société de révision pour des services autres que la révision dépassent ceux liés à la révision. Durant les 3 dernières années, le total des honoraires pour des services autres que la révision dépasse 50% du total des honoraires payés pour la révision des comptes.	✓ 92 %
7.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 91 %
8	Modification des statuts : rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 94 %

Richemont

Assemblée générale ordinaire du 10.09.2025

Vote exécuté le 22.08.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.	✓ 98 %
5.4	Réélection de M. Nicolas Bos	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO).	✓ 97 %
5.6	Réélection de M. Burkhard Grund	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CFO).	✓ 97 %
5.7	Réélection de Dr. Keyu Jin	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a été impliquée dans une sérieuse controverse par le passé.	✓ 98 %
5.9	Réélection de M. Josua Malherbe	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 93 %
5.14	Réélection de M. Patrick Thomas	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a 78 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 98 %
6.1	Réélection de Mme Fiona Druckenmiller au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant. Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 95 %
6.2	Réélection de Dr. Keyu Jin au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Jin au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 93 %
6.4	Réélection de Mme Jasmine Whitbread au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant. Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 95 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
9.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 96 %
9.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La rémunération fixe est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 97 %
9.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos. Les attributions passées ne permettent pas de confirmer le lien entre rémunération et performance.	✓ 77 %

Roche

Assemblée générale ordinaire du 25.03.2025

Vote exécuté le 05.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 95 %
2.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 98 %
3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable à court terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos. Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.	✓ 99 %
6.13	Réélection de Prof. Dr. Richard P. Lifton au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant. Il a fait partie du comité de rémunération par le passé, lorsque le comité a pris des décisions fondamentalement contraires à la bonne pratique.	✓ 95 %
7	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 95 %
8	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe et variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération fixe est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables. L'information fournie est insuffisante. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 95 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
10	Réélection de KPMG en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 21 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 98 %

Sandoz Group

Assemblée générale ordinaire du 15.04.2025

Vote exécuté le 01.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.2	Renouvellement et extension de la marge de fluctuation du capital	POUR	CONTRE	● CONTRE	Les caractéristiques principales d'un plan de participation dont le financement pourrait être assuré par la marge de fluctuation, ne sont pas conformes aux lignes directrices d'Ethos.	✓ 86 %
5.4	Création d'un capital conditionnel réservé aux employés	POUR	CONTRE	● CONTRE	La dilution potentielle est excessive.	✓ 89 %
7.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 83 %
7.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 86 %

Schindler

Assemblée générale ordinaire du 25.03.2025

Vote exécuté le 12.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.1	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération des membres exécutifs du conseil (qui ne font pas partie de la direction générale) ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 87 %
5.2	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.	✓ 86 %
5.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 97 %
5.4	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 91 %
6.1	Election de M. Josef Ming en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs par rapport à la pratique suisse. L'indépendance du conseil est insuffisante (25.0%).	✓ 94 %
6.2.5	Réélection de M. Günter Schäuble	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au comité d'audit. Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs par rapport à la pratique suisse. L'indépendance du conseil est insuffisante (33.3%).	✓ 88 %
6.2.6	Réélection de M. Tobias B. Staehelin	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs par rapport à la pratique suisse. L'indépendance du conseil est insuffisante (33.3%). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 88 %
6.2.8	Réélection de Mme Petra Winkler	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce des fonctions opérationnelles de façon permanente (Group General Counsel).	✓ 91 %
6.2.9	Réélection de M. Thomas Zurbuchen	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le taux de participation de M. Zurbuchen aux séances du conseil est insuffisant, sans explication satisfaisante.	✓ 98 %
6.3	Election de Mme Marion Bonnard	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce des fonctions opérationnelles de façon permanente (Key Account Manager).	✓ 93 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.4	Election de M. Cyrill Bucher	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important) et l'indépendance du conseil est insuffisante (33.3%). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 94 %
6.5.1	Réélection de M. Patrice Bula au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 95 %
6.5.2	Réélection de Prof. Dr. Monika Bütler au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 89 %
6.5.3	Réélection de Mme Petra Winkler au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Mme Winkler au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 86 %

Schweiter Technologies

Assemblée générale ordinaire du 09.04.2025

Vote exécuté le 25.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
3.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.	✓ 89 %
7.1.4	Réélection de Dr. Jacques Sanche	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 14 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (42.9%). Il préside le comité de nomination, n'est pas indépendant et l'indépendance du comité est insuffisante. Il préside le comité de nomination et le conseil comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.	✓ 73 %
7.2.3	Réélection de Dr. Jacques Sanche au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Sanche au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 71 %

Sensirion Holding

Assemblée générale ordinaire du 12.05.2025

Vote exécuté le 25.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.	✓ 95 %
4.1.4	Réélection de Dr. Franz Studer	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 70 %
4.1.5	Réélection de M. Henri Mrejen	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 74 %
4.2.2	Réélection de Dr. Felix Mayer au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important, durée de mandat de 27 ans, diverses raisons) et le comité ne comprend pas au moins 50% de membres indépendants.	✓ 73 %
4.3	Réélection de KPMG en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	Durant les 3 dernières années, le total des honoraires pour des services autres que la révision dépasse 50% du total des honoraires payés pour la révision des comptes.	✓ 85 %

SFS Group

Assemblée générale ordinaire du 30.04.2025

Vote exécuté le 14.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.d	Réélection de M. Urs Kaufmann	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats. Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 13 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (37.5%). Il préside le comité de nomination, n'est pas indépendant et l'indépendance du comité est insuffisante.	✓ 95 %
6.e	Réélection de M. Thomas Oetterli en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats. Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 14 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (37.5%).	✓ 85 %
7.b	Réélection de M. Urs Kaufmann au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Kaufmann au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 91 %
9	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 32 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 94 %

SGS

Assemblée générale ordinaire du 26.03.2025

Vote exécuté le 12.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 88 %
4.1.8	Election de M. Patrick Kron	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a 72 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 82 %
4.1.9	Election de Mme Géraldine Picaud	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO).	✓ 86 %
4.3.3	Election de M. Patrick Kron au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Kron au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 84 %
5.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable à court terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.	✓ 92 %
5.4	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 92 %
6	Modification des statuts : transfert du siège social de la société	POUR	CONTRE	● CONTRE	La proposition n'est pas compatible avec l'intérêt à long terme de la majorité des parties prenantes de la société.	✓ 89 %

Siegfried

Assemblée générale ordinaire du 10.04.2025

Vote exécuté le 27.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 88 %
5.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 89 %
5.3.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.	✓ 91 %
8	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 105 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 76 %

SIG Group

Assemblée générale ordinaire du 08.04.2025

Vote exécuté le 21.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 89 %
7.1.1	Réélection de Prof. Dr. Werner J. Bauer	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a 75 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 76 %
7.2.3	Election de M. Urs Riedener	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 89 %
7.4.1	Réélection de Prof. Dr. Werner J. Bauer au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Prof. Dr. Bauer au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 73 %
7.4.3	Election de M. Urs Riedener au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Riedener au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 90 %

Sika

Assemblée générale ordinaire du 25.03.2025

Vote exécuté le 12.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.1.1	Réélection de M. Thierry F. J. Vanlancker	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 92 %
4.1.3	Réélection de Mme Lucrèce Foufopoulos-De Ridder	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 91 %
4.3	Réélection de M. Thierry F. J. Vanlancker en tant que président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Vanlancker au sein du conseil d'administration, son élection en tant que président ne peut pas être approuvée.	✓ 92 %
6.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 92 %
7	Modification des statuts : modification du plafond de la rémunération variable	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 93 %

SKAN Group

Assemblée générale ordinaire du 07.05.2025

Vote exécuté le 23.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. Le rapport ne couvre pas tous les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 88 %
5.1.4	Réélection de M. Thomas Huber	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO).	✓ 88 %
5.1.5	Réélection de M. Gregor Plattner	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il préside le comité de nomination et le conseil comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.	✓ 81 %
6.3	Réélection de M. Gregor Plattner au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Plattner au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 78 %
9	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 91 %

SoftwareOne Holding

Assemblée générale ordinaire du 16.05.2025

Vote exécuté le 06.05.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.	✓ 92 %
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 62 %
6.1	Réélection de Mme Andrea Sieber au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et les conditions d'exercice d'un plan de rémunération variable ont été modifiées en cours de période.	✓ 72 %
6.2	Réélection de M. René Gilli au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et les conditions d'exercice d'un plan de rémunération variable ont été modifiées en cours de période.	✓ 98 %
6.3	Election de M. Till Spillmann au comité de nomination et rémunération jusqu'à ce que l'acquisition de Crayon soit complétée	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et les conditions d'exercice d'un plan de rémunération variable ont été modifiées en cours de période.	✓ 93 %
9.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La hausse proposée par rapport à l'année précédente est excessive et non justifiée.	✓ 98 %
9.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 98 %

SoftwareOne Holding

Assemblée générale extraordinaire du 11.04.2025

Vote exécuté le 31.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2.1	Election de M. Jens Rugseth	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important) et l'indépendance du conseil est insuffisante (0.0%).	✓ 91 %

Sonova

Assemblée générale ordinaire du 10.06.2025

Vote exécuté le 26.05.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 92 %
4.1.6	Réélection de M. Ronald van der Vis	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats. Il siège au conseil d'administration depuis 16 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 87 %
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 90 %

St.Galler Kantonalbank

Assemblée générale ordinaire du 30.04.2025

Vote exécuté le 14.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.8	Election de M. Stefan Scheiber	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 98 %
8	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 30 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 97 %

Straumann

Assemblée générale ordinaire du 10.04.2025

Vote exécuté le 24.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 89 %
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.	✓ 92 %
5.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable à court terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Les attributions passées ne permettent pas de confirmer le lien entre rémunération et performance. Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.	✓ 93 %
6.4	Réélection de M. Marco Gadola	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 86 %
7.2	Réélection de M. Marco Gadola au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Gadola au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 86 %

Sulzer

Assemblée générale ordinaire du 23.04.2025

Vote exécuté le 09.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 75 %
2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. La société renonce aux engagements pris dans le passé en matière de stratégie de durabilité sans justification adéquate.	✓ 93 %
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 94 %
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 93 %
6.1	Réélection de Dr. Suzanne Thoma en tant que membre et présidente du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO).	✓ 83 %
6.2.6	Réélection de M. Per Utnegaard	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il préside le comité de nomination et le conseil comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.	✓ 89 %

Swatch Group

Assemblée générale ordinaire du 21.05.2025

Vote exécuté le 05.05.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le conseil d'administration refuse d'inscrire une résolution d'actionnaire validement déposée à l'ordre du jour. Des éléments essentiels d'une bonne gouvernance ne sont pas respectés et constituent un important risque pour la société et ses actionnaires.	✓ 56 %
4.1.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe du conseil d'administration (pour les fonctions exécutives)	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 74 %
4.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale des membres exécutifs du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos. Les attributions passées ne permettent pas de confirmer le lien entre rémunération et performance.	✓ 73 %
4.4	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos. Les attributions passées ne permettent pas de confirmer le lien entre rémunération et performance.	✓ 75 %
5.1	Réélection de Mme Nayla Hayek	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce des fonctions opérationnelles de façon permanente. Le conseil ne dispose pas d'un comité de nomination et comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.	✓ 76 %
5.2	Réélection de M. Ernst Tanner	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 30 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Il a 79 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 82 %
5.4	Réélection de M. Nick Hayek Jr.	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 76 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.5	Réélection de M. Marc A. Hayek	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO of Blancpain). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 80 %
5.6	Réélection de Prof. Dr. Claude Nicollier	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 20 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Il a 81 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 85 %
5.7	Réélection de Dr. Jean-Pierre Roth	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a 79 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 86 %
5.8	Résolution d'actionnaire: Election de M. Steven Wood	CONTRE	POUR	● POUR	La résolution d'actionnaire est clairement formulée et dûment motivée. La résolution d'actionnaire vise à améliorer la gouvernance d'entreprise.	✗ 20 %
5.9	Réélection de Mme Nayla Hayek en tant que présidente du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Mme Hayek au sein du conseil d'administration, son élection en tant que présidente ne peut pas être approuvée.	✓ 76 %
6.1	Réélection de Mme Nayla Hayek au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Mme Hayek au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 74 %
6.2	Réélection de M. Ernst Tanner au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Tanner au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 81 %
6.4	Réélection de M. Nick Hayek Jr. au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Hayek Jr. au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 73 %
6.5	Réélection de M. Marc A. Hayek au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Hayek au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 74 %
6.6	Réélection de Prof. Dr. Claude Nicollier au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Prof. Dr. Nicollier au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 89 %
6.7	Réélection de Dr. Jean-Pierre Roth au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Roth au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 84 %
8	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 33 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 88 %

Swiss Life

Assemblée générale ordinaire du 14.05.2025

Vote exécuté le 01.05.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux sur les enjeux matériels.	✓ 83 %
5.1	Réélection de Dr. Rolf Dörig en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 17 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 87 %
5.9	Réélection de Prof. Dr. Henry M. Peter	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 19 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 89 %
5.11	Réélection de Mme Franziska Tschudi Sauber	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle siège au conseil d'administration depuis 22 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 85 %
7	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 23 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 78 %

Swiss Prime Site

Assemblée générale ordinaire du 13.03.2025

Vote exécuté le 26.02.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Swiss Re

Assemblée générale ordinaire du 11.04.2025

Vote exécuté le 28.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables. La rémunération d'un administrateur dépasse la moyenne de celle des membres de la direction générale sans justification adéquate.	✓ 87 %
5.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe et variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 87 %

Swisscom

Assemblée générale ordinaire du 26.03.2025

Vote exécuté le 12.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport ne couvre pas tous les enjeux matériels.	✓ 97 %

Swissquote

Assemblée générale ordinaire du 08.05.2025

Vote exécuté le 24.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.1.a	Réélection de Dr. Markus Dennler en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 20 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 93 %

Tecan

Assemblée générale ordinaire du 10.04.2025

Vote exécuté le 27.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels. Il existe une détérioration des indicateurs clés sur les enjeux matériels sur une période de 3 ans. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.	✓ 87 %
7.a	Réélection de Mme Myra Eskes au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 81 %
7.b	Réélection de Dr. Christa Kreuzburg au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 81 %
7.c	Réélection de Dr. Daniel R. Marshak au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 84 %
10.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✗ 48 %
10.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos. Les attributions passées ne permettent pas de confirmer le lien entre rémunération et performance.	✓ 80 %

Temenos

Assemblée générale ordinaire du 13.05.2025

Vote exécuté le 29.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✗ 44 %
4.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 92 %
4.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 85 %
5.2	Modification de la marge de fluctuation du capital	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'autorisation permet une réduction du capital de plus de 5% du capital sans justification adéquate.	✓ 91 %
8.1	Réélection de Mme Cecilia Hultén au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant. Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 87 %
8.2	Réélection de M. Maurizio Carli au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant. Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 85 %
10	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 22 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 78 %

UBS

Assemblée générale ordinaire du 10.04.2025

Vote exécuté le 25.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 87 %
3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels. La société renonce aux engagements pris dans le passé en matière de stratégie de durabilité sans justification adéquate. La société a cessé de publier des indicateurs quantitatifs clés sur ses enjeux matériels sans justification adéquate. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.	✓ 89 %
8.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 91 %
8.2	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 90 %
8.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération fixe est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 93 %
9.2	Réélection de Ernst & Young en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 27 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 90 %
10	Réduction du capital par annulation d'actions	POUR	CONTRE	● CONTRE	La réduction de capital n'est pas compatible avec les intérêts à long terme de la majorité des parties prenantes de la société.	✓ 94 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
11	Approbation d'un programme de rachat d'actions	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant du rachat est inapproprié au vu de la situation financière et des perspectives de la société. La société demande une annulation d'actions alors qu'elle a d'importants besoins en capital.	✓ 94 %

Valiant

Assemblée générale ordinaire du 14.05.2025

Vote exécuté le 30.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6	Modification des statuts : rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La modification a une incidence négative les intérêts des actionnaires.	✓ 90 %

VAT Group

Assemblée générale ordinaire du 29.04.2025

Vote exécuté le 14.04.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Vontobel

Assemblée générale ordinaire du 02.04.2025

Vote exécuté le 20.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.	✓ 98 %
7.2	Réélection de M. Andreas Utermann au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il reçoit une rémunération excessive et qui ne respecte pas les règles de bonne pratique généralement admises.	✓ 91 %
9	Réélection de Ernst & Young en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 42 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 91 %
10.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos. Le rapport de rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 82 %
10.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 97 %
10.4	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable à court terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 97 %
11	Modification des statuts : rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La modification a une incidence négative sur les intérêts des actionnaires. Plusieurs modifications statutaires sont présentées au vote de manière groupée et les modifications avec une incidence négative sont prépondérantes.	✓ 97 %

VZ Holding

Assemblée générale ordinaire du 09.04.2025

Vote exécuté le 26.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport n'est pas établi conformément à un standard reconnu. Le rapport et les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. Le rapport ne couvre pas tous les enjeux matériels. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.	✓ 97 %
4.2.1	Réélection de M. Roland Iff	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 19 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Il préside le comité d'audit, n'est pas indépendant et l'indépendance du comité est insuffisante.	✓ 88 %
4.2.2	Réélection de Dr. Albrecht Langhart	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 25 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 89 %

Ypsomed

Assemblée générale ordinaire du 02.07.2025

Vote exécuté le 19.06.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	✓ 98 %
6.a	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Les administrateurs non exécutifs reçoivent une rémunération variable.	✓ 84 %
6.c	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable à long terme du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. Les administrateurs non exécutifs reçoivent une rémunération variable.	✓ 85 %
6.f	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.	✓ 97 %
7.a.4	Réélection de M. Simon Michel	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO). Il siège au comité d'audit.	✓ 90 %

Zurich Insurance Group

Assemblée générale ordinaire du 09.04.2025

Vote exécuté le 24.03.2025

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 84 %
4.1.7	Réélection de M. Kishore Mahbubani	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a 77 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 93 %
4.2.5	Réélection de M. Kishore Mahbubani au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Mahbubani au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 91 %
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 88 %